

Projet de règlement grand-ducal
portant fixation du taux de l'intérêt légal pour l'an 2023

Avis du Conseil d'État

(13 décembre 2022)

Par dépêche du 5 décembre 2022, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par la ministre de la Justice.

Le texte du projet de règlement grand-ducal était accompagné d'un exposé des motifs, d'une fiche financière ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de fixer le taux d'intérêt légal pour l'année 2023, conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Examen des articles

Le texte du projet de règlement grand-ducal sous avis n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 13 décembre 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz